



# communiqué

No: 106  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 21 DÉCEMBRE 1979

## ACCORD SUR LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ENTRE LE CANADA ET LA YOUGOSLAVIE

---

Les liens économiques et commerciaux entre le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie ont été renforcés le 21 décembre par la signature à Belgrade d'un accord sur la protection des investissements. Relié directement au programme d'assurance investissements à l'étranger administré par la Société d'expansion des exportations, cet accord vise à favoriser l'essor du commerce et des investissements dans l'intérêt même de ces deux pays.

M. James G. Harris, Ambassadeur du Canada auprès de la Yougoslavie, et M. Petar Kostic, membre du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie et Secrétaire fédéral des finances, ont signé l'accord.

La Yougoslavie est le premier pays européen à signer un Accord sur la protection des investissements avec le Canada. Le Canada a déjà signé 27 accords de cette nature avec des pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles, et du Pacifique. Des négociations continuent avec 21 autres pays.

L'accord facilitera l'assurance des investissements aux termes du programme de garantie d'investissement de la SEE, programme qui protège les investisseurs canadiens contre la perte de leurs investissements à l'étranger par suite d'aléas politiques dans le pays hôte. Celui-ci ne peut qu'accroître le commerce et les avantages pour les deux pays et stimuler la confiance des investisseurs canadiens à l'égard de la Yougoslavie.